

**RAPPORT N° 95/6-05
au Conseil Municipal****OBJET****CASINO DE SAINT-DENIS****RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION GENERALE
DE PRATIQUER LES JEUX ET AUTORISATION D'EXPLOITER
DES MACHINES A SOUS SUPPLEMENTAIRES**

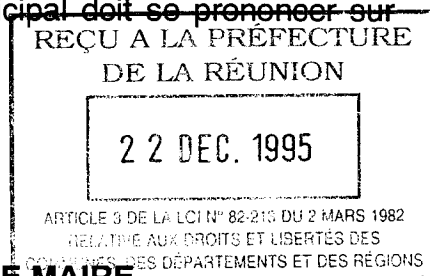
Par Arrêté Ministériel en date du 8 novembre 1994, la Société Touristique d'Hôtellerie et de Casino de la Réunion (S.T.H.C.R.) a obtenu l'autorisation de pratiquer les jeux de Casino jusqu'au 12 mai 1996. La S.T.H.C.R. étant liée à la Commune par un Cahier des Charges pour l'exploitation du Casino de Saint-Denis (valable jusqu'au 31 octobre 2003), elle sollicite aujourd'hui le renouvellement de l'autorisation générale de pratiquer jusqu'à cette date les jeux suivants dans son établissement :

- la roulette américaine,
- le black-jack,
- la roulette anglaise,
- la boule,
- le baccara chemin de fer,
- le baccara à banque ouverte,
- les machines à sous (35),

ainsi que l'autorisation d'exploiter 35 machines à sous supplémentaires (soit 70 au total).

Selon la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal ~~doit se prononcer sur~~ cette demande.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 95/6-05
au Conseil Municipal
en séance du vendredi 15 décembre 1995

OBJET

CASINO DE SAINT-DENIS

RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION GENERALE
DE PRATIQUER LES JEUX ET AUTORISATION D'EXPLOITER
DES MACHINES A SOUS SUPPLEMENTAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 95/6-05 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique RIVIERE, 10ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions, Développement Economique et Economie Alternative et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

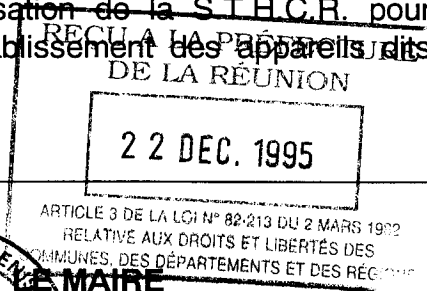
ARTICLE 1

Emet un avis favorable à la demande de renouvellement de l'autorisation générale de pratiquer les jeux de hasard (jeux de contrepartie et jeux ordinaires) présentée par la S.T.H.C.R. dans le Casino de Saint-Denis pour la période du 13 mai 1996 au 31 octobre 2003.

ARTICLE 2

Emet un avis favorable à la demande d'autorisation de la S.T.H.C.R. pour l'exploitation dans les salles de jeux de son établissement des appareils dits "machines à sous" au nombre de 70.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 21 DEC. 1995



LE MAIRE
Michel TAMAYA